



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 13 Mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mai à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de Régigny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Jean GUILLO, David MICHARD, Corentin PÉDRO, Sophie PÉTRO, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absent excusé représenté : Cédric JOSSO pouvoir à Corine LAMOUR, Lydia GUEHENNEUX pouvoir à Laëtitia DANO, Karine BULEON pouvoir à Jean-Michel LETELLIER.

Nombre de conseillers en exercice : 18 **Présents** : 15 **Votants** : 18

Secrétaire de séance : Sophie PÉTRO

Le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour de la séance :

1. Demandes de subventions
2. Devenir du bâtiment contrôle technique
3. Démolition du bâtiment ex-caserne
4. Groupe scolaire : avenants au marché de travaux
5. Tarifs ALSH
6. Jury d'assises 2025
7. Personnel communal : prime de pouvoir d'achat
8. Affaires scolaires
9. Informations et questions diverses

1. Demandes de subventions

Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subventions pour les projets suivants :

- **Rénovation énergétique de la médiathèque :**
 - Projet estimé à 280 000 € HT
 - Soutien financier de l'Etat au titre du Fonds vert
- **Chemin de mémoire :**
 - Projet estimé à 2 996 € HT
 - Soutien financier du Département et du Ministère de la Défense

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à constituer les dossiers de demandes de subventions pour ces deux projets.

▪ **Aménagement d'un pump track :**

Ce projet représente un investissement important d'où la nécessité de mener une réflexion plus aboutie (choix emplacement, aménagements paysagers...) et lancer ensuite une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Mme Sophie CAILLERE fait remarquer qu'une activité « pump track » a été par 2 fois proposée aux jeunes dans le cadre du Pass'sport mais a dû être annulée faute de participants.

2. Devenir du bâtiment contrôle technique

Monsieur le Maire expose :

Une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) a été reçue en mairie concernant la vente du bâtiment du contrôle technique cadastré AH 427 sise rue Anne de Bretagne.

Monsieur le Maire évoque le projet visant à acquérir et démolir le bâtiment et réaliser ainsi un regroupement parcellaire (AH 17, 19 et 20) en vue de la construction de logements sociaux qui serait confié à Morbihan Habitat.

La commune doit se positionner sur cette vente d'un montant de 93 500 € auquel il faut ajouter le coût de démolition et les frais afférents.

Sachant que Pontivy Communauté détient la délégation en matière de droit de préemption urbain, il conviendra au Conseil Communautaire de modifier la délégation accordée et ainsi permettre de déléguer le droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Cela signifie que l'EPF financerait l'acquisition du bâtiment et les frais de démolition avant rétrocession à Morbihan Habitat.

Le Conseil Municipal approuve à 10 voix pour et 8 abstentions, la délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier.

3. Démolition du bâtiment ex-caserne

Suite au choix de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Arb'Oréa Paysages pour la requalification des espaces publics du cœur de bourg, une réunion de lancement s'est tenue le 6 mai.

Plusieurs idées ont émergé dont celle de conserver le sémaphore et le garage attenant, renaturer l'espace, créer un espace de convivialité...

Monsieur le Maire invite à la discussion et plusieurs propositions ressortent : décoration du sémaphore, exposition de l'ancien véhicule des pompiers.

Jean Guillo demande ce qu'il adviendrait du matériel stocké dans le bâtiment, en cas de démolition.

- Des locaux se libéreront prochainement et pourront contenir le matériel du comité des fêtes.

Après ces échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de conserver le sémaphore.

4. Groupe scolaire : avenants au marché de travaux

Monsieur le Maire donne lecture des avenants portant sur des travaux supplémentaires :

Lots	Entreprises	Montant marché HT	Montant avenant n°1	Montant avenant n°2	Montant avenant n°3	Nouveau montant HT
01	PIGEON	136 899,05 €	2 242,50 €	19 266,11 €	2 132,96 €	160 540,62 €
03	SCOB	510 000,00 €	9 973,77 €	2 400,00 €		522 373,77 €
09	SOPLAC	152 320,16 €	21 198,43 €			173 518,59 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces 3 avenants pour un montant total de 25 731,39 € HT.

Jean-Michel LETELLIER, adjoint, intervient pour faire un point sur les travaux de construction du groupe scolaire :

- Suite au constat de malfaçons et d'infiltrations sur le bâtiment, des prélèvements ont été effectués sur la charpente et sont en cours d'analyse.
- Un devis pour la reprise complète de la couverture a été demandé du fait des défaillances de l'entreprise ECI, titulaire du lot n°4 – étanchéité végétalisée, qui n'a pas posé l'isolant prévu au marché, et qui depuis a cessé son activité (liquidation judiciaire).
Le surcoût lié à ces travaux supplémentaires sera pris en charge par l'assurance du cabinet SABA, maitre d'œuvre ou par l'assurance de l'entreprise en défaut

5. Tarifs ALSH

Sur proposition du comité de pilotage ALSH, Monsieur le Maire suggère d'adopter les tarifs de l'accueil de loisirs comme suit à compter du 1er septembre 2024 :

Mercredis et vacances scolaires				
Tarifs	Tarif 1 QF<600	Tarif 2 600<QF<1000	Tarif 3 QF>1000	Tarif 4 Communes extérieures
Journée avec repas	11,00 €	12,60 €	14,70 €	16,80 €
1/2 journée sans repas	5,25 €	6,30 €	7,35 €	9,00 €
1/2 journée avec repas	8,80 €	9,90 €	10,90 €	12,60 €
Pass'sport	3,00 €			
Pass'culture	5,00 €			
Garderie	2,60 €/heure (0,65 € par tranche de 15 min)			
Sortie 1/2 journée	En fonction de l'activité			
Sortie journée	En fonction de l'activité			
Stage sport et loisirs créatifs	En fonction de l'activité			

Par ailleurs, Sophie CAILLERE, adjointe, propose de réviser le tarif des séjours été, qui était jusqu'alors de 150 €. Au vu de l'inflation et après avis des communes de Radenac et Pleugriffet, elle suggère de le fixer à 160 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés.

6. Jury d'assises 2025

Monsieur le Maire procède à un tirage au sort sur la liste électorale, et donne résultat des personnes désignées :

M. Christian RIALLAND – 28 rue de la Fontaine
M. Romain QUEMAT – 8 rue Jean-Pierre Calloch
M. Philippe BONNIN – 13 Le Crano

7. Personnel communal : prime de pouvoir d'achat

Monsieur le Maire propose d'instaurer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics qui répondent aux conditions définies et de fixer comme suit, le montant de cette prime versée avant le 30 juin 2024.

Rémunération brute perçue du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant forfaitaire de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	450 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	400 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	350 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	300 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	300 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	300 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au prorata du temps de travail avec un minimum de 100 €.

8. Affaires scolaires

Participation sorties scolaires

L'amicale laïque de l'école publique et l'APEL de l'école privée sollicitent une participation pour des sorties scolaires :

- La somme de 1 000 € (20 € x 50 élèves réguinois) sera versée à l'amicale laïque pour une sortie au parc de Branféré.
- La somme de 520 € (20 € x 26 élèves réguinois) sera versée à l'APEL pour un séjour en classe de mer à St Pol de Léon.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération générique actant le versement d'une subvention de 20 € par enfant réguinois participant au séjour d'une durée minimum de 2 jours.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Transport école privée / piscine

Dans le cadre d'une délibération du Conseil Communautaire du 29 novembre 2016, Pontivy Communauté prend en charge le transport piscine à hauteur de 10 allers-retours par classe et par année scolaire.

La participation financière est versée à la commune et non à l'établissement scolaire. Toutefois, les dépenses liées à cette activité sont supportées par l'OGEC.

Cette participation n'a jusqu'alors pas été reversé à l'OGEC car incluse dans le contrat d'association.

Au vu des difficultés financières rencontrées par l'OGEC, Monsieur le Maire propose de reverser les participations reçues ces 4 dernières années soit la somme de 8 426 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le reversement des sommes perçues.

9. Informations diverses

Monsieur le Maire propose de verser les subventions suivantes :

- FNACA : 250 €
- Brico Loisirs : 150 €
- APEL Ecole privée : 500 €
- ADMR : 2 682 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10. Tour de table

Jean-Michel LETELLIER

- Suite à une erreur dans le devis initial de la société CLASS pour l'acquisition d'un broyeur d'accotement, il présente le devis modifié qui s'élève à 12 228 € TTC.
 - *Accord du Conseil Municipal.*

Sandra ROBERT

- Interpelle sur le terrain non entretenu de la propriété située 53 rue de la Belle Aurore.
 - *Le propriétaire sera contacté. Pour rappel, des travaux de débroussaillage réalisés par le service technique lui avaient déjà été facturés en 2018 suite à un défaut d'entretien.*

David MICHARD

- A assisté à la commission développement économique de Pontivy Communauté :
 - M. Julien MORICE – Gaec de Coetdenan, recevra une aide financière au titre des jeunes agriculteurs installés en 2023
 - Deux commerces régulois (bar tabac PMU Le Reg'Enn et la pizzeria Le Pili Pili) ont reçu chacun la somme de 7 500 € au titre du pass commerce et artisanat.
- Les riverains de la rue Jean-Pierre Calloch rappellent qu'une réunion devait se tenir pour échanger sur les eaux pluviales et la sécurité routière.

Corine LAMOUR

- Les riverains de la rue Belle Aurore se plaignent des dégradations et nuisances sonores constatées à chaque période de vacances scolaires.
- Arnaud BOÛAN, passionné d'histoire, a écrit un livre sur les saints dont St Clair et aimerait réaliser une vidéo des joueurs de foot chantant l'hymne « O bon Saint-Clair ».
- Trophée Centre Morbihan :
 - En raison des pluies annoncées le week-end prochain, il est proposé de délocaliser la fête de la musique à la salle multifonctions. Il est décidé d'attendre mercredi ou jeudi pour prendre cette décision.
 - Remercie les bénévoles s'impliquant dans l'organisation de ce week-end de festivités.
- Fait savoir que les associations considèrent la salle omnisports comme une salle des fêtes. Elle suggère de leur dédier un local pour la tenue de leurs réunions.

Sophie CAILLERE

- Donne le bilan des vacances de printemps :
Plus de 120 enfants ont fréquenté le centre de loisirs la 1^{ère} semaine contre seulement 58 enfants la 2^{ème} semaine.
L'espace jeunes s'est délocalisé le temps des vacances à la salle omnisports et a accueilli 213 enfants sur les 2 semaines.
72 ados ont participé aux activités Pass'Sport et seulement 35 aux activités Pass Culture.
- Invite les membres à lui transmettre leurs idées pour l'aménagement des terrains autour du lac et informe que la commission espaces verts se réunira prochainement pour débattre sur les futurs aménagements.

Jean-Luc LE TARNEC

- Invite à répondre à l'enquête sur la santé mentale.
- Le planning des permanences pour les élections européennes sera prochainement transmis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Approuvé en séance du Conseil Municipal du 20 juin 2024.

Le secrétaire de séance
Sophie PÉTRO



Le Maire
Jean-Luc LE TARNEC



Affiché le 27 juin 2024